



**Programme National de Requalification des Quartiers
Anciens Dégradés (PNRQAD)
Ilot du Puntettu**

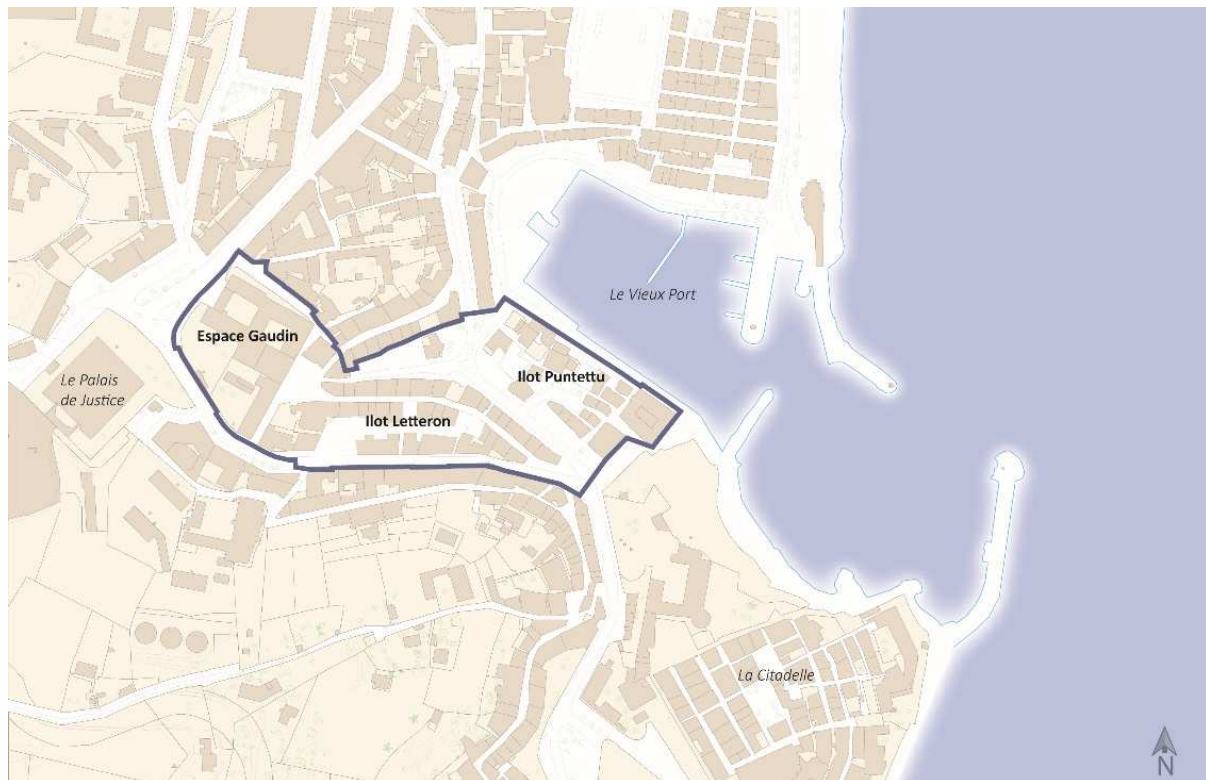
**APPEL A PROJET
POUR LA GESTION ET L'ANIMATION D'UN ÉQUIPEMENT A
VOCATION SOCIALE ET CULTURELLE**

SOMMAIRE

1. Contexte général	2
2. Objectifs du projet.....	5
3. Description des locaux intégrés dans le présent appel à projet.....	6
4. Les ateliers : définition de la programmation et des formes architecturales avec les habitants du quartier.....	8
5. Objet du présent appel à projet	10
6. Déroulement de l'appel à projet.....	11
7. Conditions de participation	13
8. Documents annexes.....	15

1. Contexte général

Le Centre Ancien de Bastia s'étend sur une superficie de 25 hectares et regroupe plus de 5 300 habitants, soit 14% de la population de la Ville. Edifié du XVIème au XVIIIème siècle, le Centre Ancien est le plus vaste et un des plus intéressants de Corse notamment grâce à la qualité de son site, de ses monuments, ainsi qu'à la diversité des sous-quartiers qui le composent et à la mixité de sa population.



Plan du périmètre PNRQAD

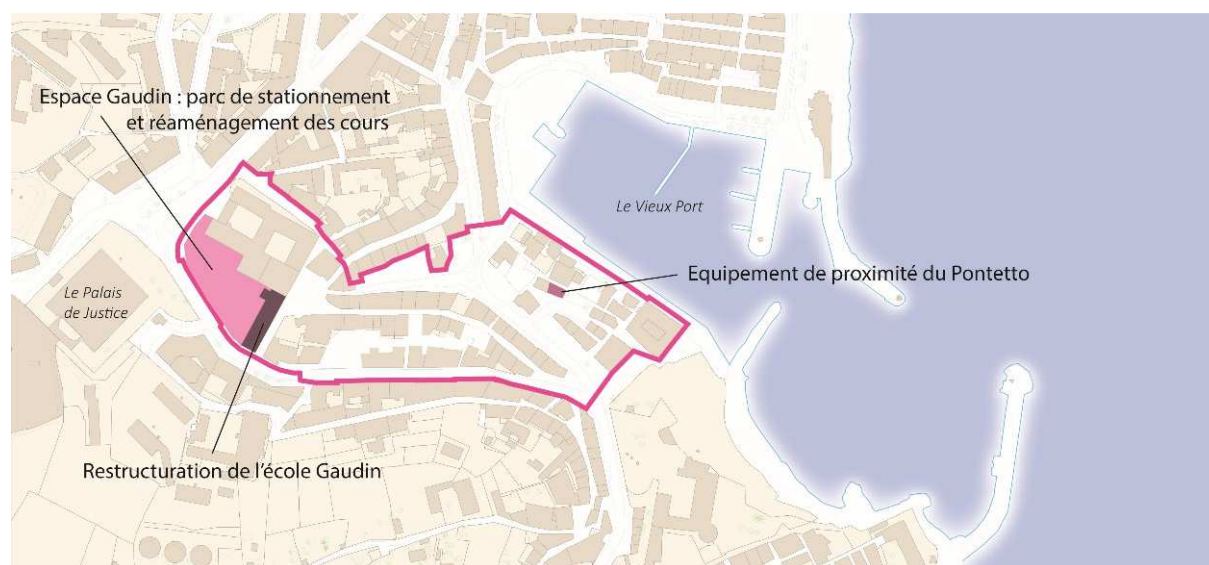
Malgré ses réels atouts, et en dépit des efforts entrepris depuis bientôt 30 ans (OPAH menées depuis 1991, réalisation du parking de la Citadelle, réhabilitation du musée, ...), le Centre Ancien reste en situation de décrochage urbain, social et économique.

Aussi la Ville a mené une réflexion d'ensemble et a décidé de l'engagement d'un projet urbain d'ampleur sur le Centre Ancien, s'attachant plus particulièrement à résoudre les dysfonctionnements recensés dans les domaines sociaux, urbains et économiques :

- les problèmes sociaux : précarité financière des familles, chômage élevé, surreprésentation et difficulté d'intégration de la population issue de l'immigration, échec scolaire, tensions, ...
- les problèmes urbains : habitat fortement dégradé (insalubrité, désordres structurels majeurs, travaux d'amélioration nécessaires, ...), manque de stationnements et d'espaces publics, difficultés de déplacements piétons et automobiles, réseaux à reprendre, ...
- les problèmes économiques : disparition du commerce, manque d'activités, ...

Trois procédures complémentaires étroitement articulées les unes aux autres sont mises en œuvre sur le Centre Ancien afin d'améliorer les conditions de logement et plus largement, le cadre de vie au quotidien des habitants du Centre Ancien :

- 2 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat pour les années 2015/2023 : OPAH - Renouvellement Urbain et OPAH Copropriétés Dégradées.
- 2 Opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) sur l'îlot Letteron - Colonnes et sur l'îlot Puntettu, toutes les deux achevées hormis les reconstructions de logements.
- Programme de Requalification élaboré dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) qui permettra le traitement de 2 îlots d'habitat dégradés (Letteron et Puntettu), la réalisation d'aménagements de qualité sur ces deux îlots (restructuration et création de voiries, cheminements piétons, places publiques, végétalisation, ...), la réalisation de trois équipements (l'Espace Gaudin - parc de stationnement de 300 places avec réaménagement des cours de l'école Gaudin et du collège sur sa dalle; la restructuration de l'école Gaudin avec création d'un pôle petite enfance; la création d'un équipement de proximité au cœur du quartier du Puntettu), la réalisation d'espaces commerciaux et artisanaux, la mise en place d'une ingénierie appropriée et de mesures d'accompagnement du programme dans les domaines du relogement, de l'insertion, de la concertation-communication et de la gestion urbaine et sociale de proximité.



Plan de situation des équipements, périmètre PNRQAD

Par ailleurs, un contrat de Ville portant sur la période 2015-2022 couvre également le Quartier Prioritaire Politique de la Ville « Centre Ancien ».

Depuis septembre 2018, le Centre-ville de Bastia (qui intègre le Centre Ancien) est également bénéficiaire du programme « Action Cœur de Ville ».

Le plan national Action Cœur de Ville répond à la double ambition d'amélioration des conditions de vie des habitants des villes moyennes et de confortement du rôle de moteur dans le développement du territoire. Le programme Action Cœur de Ville a pour but de renforcer l'attractivité du Centre-Ville au sein du territoire communautaire en agissant sur 6 axes :

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe 3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions

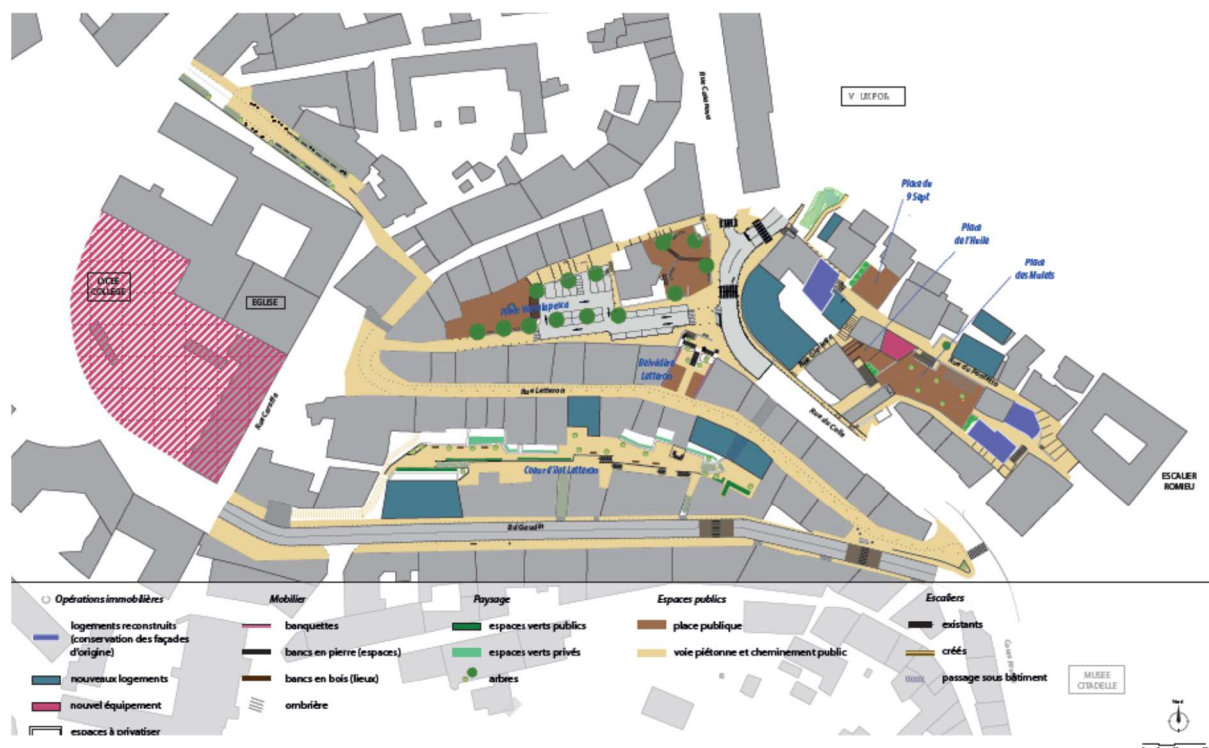
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine

Axe 5 – Fournir l’accès aux équipements et services publics

Axe 6 – Reconnecter le cœur de Ville à l’espace maritime

Le projet de requalification développé dans le cadre du PRQAD, et la stratégie mise en œuvre dans Action Cœur de Ville vont profondément modifier l’aménagement du quartier Puntettu en reconstituant une trame urbaine cohérente grâce notamment à :

- La création ou la requalification de plusieurs places et placettes publiques, ouvrant de nouveaux lieux de vie dans le quartier.
- le développement d’une offre de logements diversifiée : locatif social et très social rue du Puntettu et rue des Mulets (20 logements), locatif intermédiaire rue du Colle (20 logements), accession privée (rue Giulietta et entre la rue du Puntettu et le quai Sud).
- La réalisation d’un équipement de proximité, dont la gestion et l’animation sont l’objet du présent appel à projet.



Plan général du PRQAD, stade APS

L’amélioration du bâti, au travers des procédures OPAH avec la réfection des enveloppes (toitures, façades), ainsi que les nouvelles constructions de logements vont sensiblement et qualitativement modifier l’aspect de l’îlot. Les aménagements prévus au PRQAD compléteront ainsi la requalification de cet îlot. La réalisation d’un équipement de proximité, au cœur du quartier, permettra d’achever cette transformation et d’amplifier la démarche de mieux vivre ensemble que la commune souhaite insuffler dans ce quartier.

2. Objectifs du projet

Dans le cadre des différentes actions menées par la commune, un certain nombre de lieux sont d'ores et déjà identifiés pour améliorer l'attractivité du Centre-Ville, et ce particulièrement grâce au levier fourni par Action Cœur de Ville. Un espace dédié au numérique et l'artisanat insulaire verra le jour tout début 2022 sur la Place Vincetti. Au Bon pasteur-Saint Nom de Marie, un lieu à vocation multiple (culturelle, numérique et d'inclusion sociale) devrait voir le jour en 2022. Par ailleurs, une démarche est également menée hors périmètre sur certains lieux à vocation associative tel l'Octroi. Un des points communs de ces lieux réside dans la façon dont ils seront gérés. En effet, la gestion en est assurée par des porteurs de projet, choisis sur appel à manifestation d'intérêt. A moyen terme, une mise en réseau de tous ces espaces pourrait être envisagée. La complémentarité est donc souhaitée entre ces lieux.

La création de cet équipement de proximité, en cœur de quartier, constitue un des éléments forts du projet du PRQAD et de l'animation du Centre Ancien de façon plus générale.

Situé dans un espace pivot, à l'articulation de plusieurs rues et places publiques, il devra contribuer à la dynamisation et à la transformation des usages du quartier. Il s'agit à la fois d'un projet pour les habitants et acteurs du quartier qui lui montrent un fort attachement mais aussi d'un projet permettant d'ouvrir le quartier vers le reste de la ville.

Pour ce faire, la Ville de Bastia souhaite voir cohabiter plusieurs usages dans ce bâtiment. Il s'agit d'une part de satisfaire les besoins des habitants du quartier en créant un équipement de proximité, et d'autre part de diversifier la fréquentation du quartier en lui donnant une fonction plus ouverte vers des activités qui puissent y amener un nouveau public. Le projet d'occupation implique de ce fait une grande souplesse entre les différentes pratiques et une mutualisation des espaces répondant ainsi aux différents objectifs évoqués.

En ce sens, la ville a souhaité engager une démarche expérimentale de programmation collaborative avec les habitants du quartier du Puntettu, et au-delà du Centre Ancien. L'ambition était de définir collectivement, avec les habitants et acteurs du quartier, le contenu de cet équipement.

Dans ce cadre, elle a retenu, selon les procédures de marché public, une équipe composée d'un architecte (P. Grimaldi), responsable de la conception architecturale, et d'un sociologue-urbaniste (l'Adéus), en charge d'accompagner les habitants dans la programmation, les fonctionnalités du lieu.

Trois ateliers animés par la maîtrise d'œuvre et la Ville de Bastia se sont ainsi tenus depuis février 2019, pour travailler sur le contenu et le fonctionnement de l'équipement, ateliers dont les conclusions orientent le présent appel à manifestation d'intérêt. (cf §4 du présent document)

3. Description des locaux intégrés dans le présent appel à projet

La construction est adressée au 3 rue des Mulets (référence cadastrale AO 149).

La parcelle concernée donne sur deux places en cours de requalification et de réaménagement. Ces places de l'Huile et des Mulets sont accessibles depuis la rue du Colle ou la rue du Puntettu.

Cette parcelle possède une position extrêmement favorable, à deux minutes du Vieux Port et cinq minutes de la Citadelle.

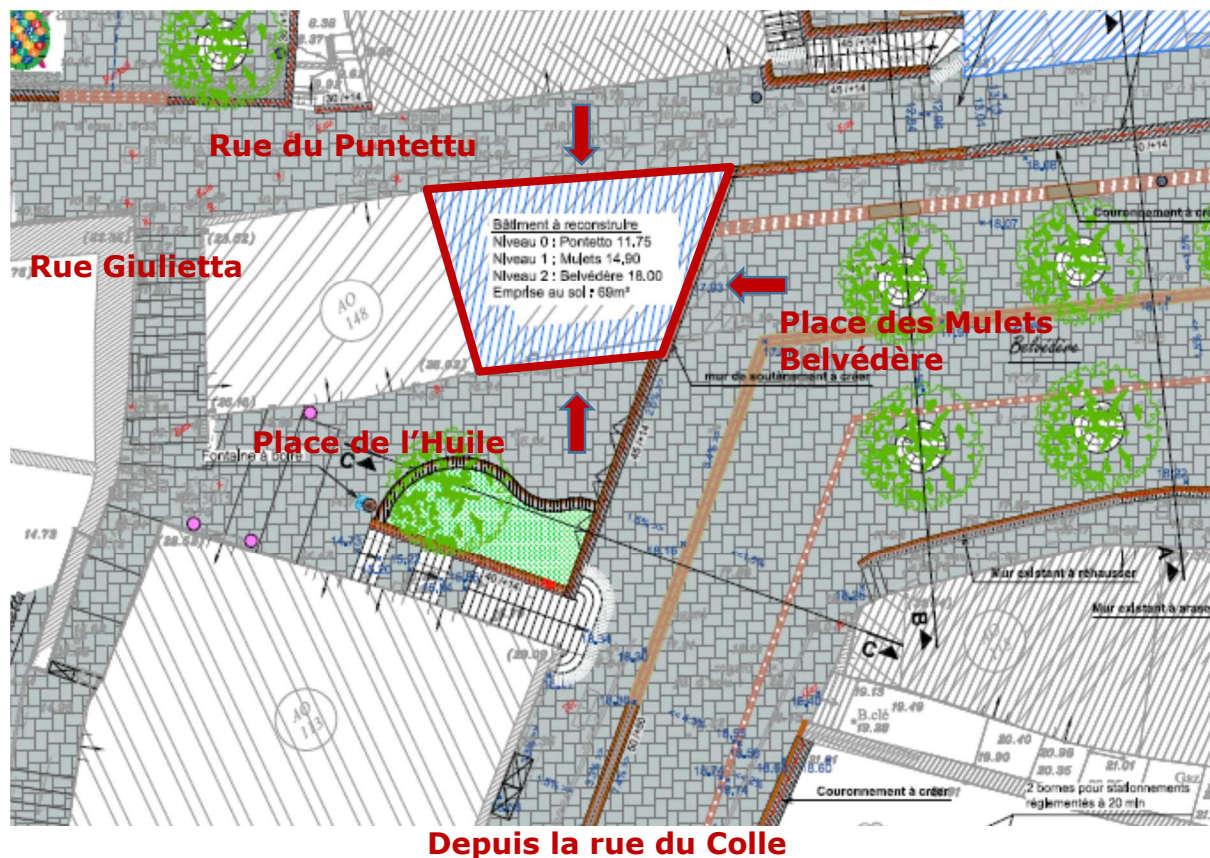


Au cœur de l'îlot, au milieu des habitations mais si bien situé ...

Du fait de sa localisation en cœur d'îlot, l'équipement ne sera pas accessible aux véhicules, sauf aux véhicules de secours. Dans le cadre de la piétonnisation de l'îlot Puntettu l'accès sera réservé aux véhicules des résidents et aux livraisons selon des plages horaires qui restent encore à définir.

Des places en dépose minute sont toutefois prévues en entrée d'îlot, côté rue du Colle et pourront servir pour des livraisons éventuelles hors de ces plages horaires.

Il est à noter que l'offre de stationnement relative à l'équipement est contrainte car basée sur celle existante sur le quartier. Il s'agit des stationnements place Vattelapesca, rue du Colle ou Vieux Port pour les plus proches, Espace Gaudin ou Citadelle pour les grands parkings municipaux, représentant plus de 680 places à proximité immédiate (rayon de moins de 500m). Les besoins générés par le nouvel équipement ne pourront être importants et les flux engendrés devront être essentiellement piétons.



Le bâtiment propose 4 niveaux :

- 3 niveaux d'environ 60 m² accessibles aux PMR grâce à un ascenseur intérieur, chaque niveau étant pourvu en sanitaires
 - Niveau 0, un accès par la rue du Puntettu,
 - Niveau 1, en accès depuis la place de l'Huile. A ce niveau se trouve en plus un local technique et un grand local de rangement.
 - Niveau 2, avec accès depuis la place des Mulets. C'est le seul accès depuis l'espace public pour les PMR ainsi que le seul accès pour les livraisons.

Le bâtiment est conçu pour favoriser la libre circulation des publics entre les différents niveaux accessibles.

- 1 niveau en dernier étage, non accessible au public, d'environ 55 m². Ce niveau n'est accessible que par un escalier intérieur et ne possède pas de sanitaires. On y imagine plutôt une vocation administrative.

Ces trois accès possibles contribuent directement à la forme architecturale du bâtiment mais également de ses usages possibles. Les placettes qui jouxtent le futur équipement (places de l'Huile et des Mulets) ont un impact fort sur la vie du quartier, et de même peuvent influencer sur les futurs usages de l'équipement.

La livraison de l'équipement est prévue pour février 2022.

Au-delà de la construction de l'équipement, la Ville réalise sur l'ensemble du Quartier du Puntettu des travaux de mise aux normes des réseaux et voiries et de requalification des espaces publics qui permettront l'amélioration de la circulation piétonne, le traitement qualitatif des sols, la réalisation de plantations et l'installation de mobilier urbain, en vue de la mise en valeur de cet îlot remarquable.

A noter également, qu'une maîtrise d'œuvre a été désignée par la Ville fin 2020 pour requalifier l'ensemble du Vieux Port : les travaux devraient débuter par le quai sud et commencer mi 2022.

4. Les ateliers : définition de la programmation et des formes architecturales avec les habitants du quartier

Trois ateliers collaboratifs ont été organisés, mobilisant largement les habitants du quartier. Le rendu des trois ateliers est annexé au présent appel à projet.

• **Le premier atelier** s'est attaché à répondre à « la question du "pourquoi ?" », autrement dit à interroger les besoins concernant ces deux axes proposés par la Ville de Bastia.

> Pourquoi un équipement public, un équipement collectif ?

Les participant.e.s ont été amené.e.s à s'interroger à partir de différentes questions :

- Quels sont les besoins dans le quartier ? Les besoins pour le quartier ? Les besoins de la population du quartier ? Les besoins pour la population du quartier ?
- Quels sont les besoins à l'échelle de la ville qui pourraient trouver une réponse dans le quartier ?
- Peut-on décliner les besoins en fonction des types de populations (enfants, ados, jeunes, adultes, personnes âgées, familles, personnes isolées, hommes, femmes...) ?
- Que mettez-vous derrière les notions de « collectif », de « partage », de « commun » ?
- Quels sont les éléments de « contexte » que le projet devra intégrer ? Localisation, identité, histoire, patrimoine, mer ?
- Quelles sont les « thématiques », les sujets qui vous semblent prioritaires ? Pertinents pour trouver une réponse à travers un équipement ? (loisir, santé, alimentation, emploi, culture, éducation...)

> Pourquoi un axe « artisanal / artistique / culturel / économique » au projet ?

Les participant.e.s ont été amenés à s'interroger à partir de différentes questions :

- Quelle serait la vocation du quartier sur ce registre « artisanal / artistique / culturel / économique » ?
- Quels sont les besoins en matière d'artisanat ? Y a-t-il une demande dans le quartier ? Une demande « pour » le quartier ? Des habitants du quartier proposent-ils une offre en matière d'artisanat ? Ou le quartier est-il susceptible d'accueillir une offre dans ce domaine ? Qu'est-ce que cela apporterait au quartier ? À la ville ?
- Quels sont les besoins en matière artistique ou culturelle ? Y a-t-il une demande dans le quartier ? Une demande « pour » le quartier ? Des habitants du quartier proposent-ils des projets artistiques et/ou culturels ? Ou le quartier est-il

susceptible d'accueillir une offre dans ce domaine ? Qu'est-ce que cela apporterait au quartier ? À la ville ?

- Quels sont les besoins en matière économique ? Y a-t-il une demande dans le quartier ? Une demande « pour » le quartier ? Ou le quartier est-il susceptible d'accueillir une offre dans ce domaine ? De quel domaine économique parle-t-on ? Qu'est-ce que cela apporterait au quartier ? À la ville ?

S'en est dégagé le besoin d'un lieu « intégrateur » : un lieu de transmission de la culture, de l'identité et de la langue, un lieu de partage des savoirs et des savoir-faire comme des points de vue, un lieu d'accompagnement quels que soient les besoins, un lieu ouvert sur la méditerranée et son patrimoine, un lieu avec une vocation plutôt artistique et culturelle qu'artisanale.

- **Le second atelier** avait pour but de réfléchir à la forme architecturale du futur équipement, à échanger collectivement sur les notions d'intégration et d'insertion urbaine, mais également à aborder cette forme architecturale en fonction des apports du précédent atelier. Architecture vernaculaire ou contemporaine ? Intégration ou « signal » ? quelle visibilité depuis l'extérieur ? Quelles réflexions sur les matériaux ?...

Pour cela, la méthode du photo-langage a été mobilisée. À partir d'images de références qui ont été proposées, les participant.e.s ont été amené.e.s à choisir des photographies et à les commenter. Le principe n'était pas de choisir une photo et de dire « il faut faire ça », mais bien d'explicitier pourquoi la photo a été choisie : pourquoi ça me plaît ou ça ne me plaît pas, qu'est-ce que j'aime et je n'aime pas ?... puis de le mettre en débat dans le groupe. Les photos ont ensuite été collées sur un support et commentées.

Plusieurs grands axes se sont dégagés de cet atelier : Celui de l'intégration architecturale et urbaine du futur équipement, qui devra permettre de « faire un pas vers l'avenir tout en restant inscrit dans le passé ». Des craintes fortes ont été exprimées quant à une architecture contemporaine « moche, banale, sans âme ». La nécessité de contextualisation a été fortement réaffirmée, tout en relevant la nécessité de faire preuve « d'audace ». Les participant.e.s ont exprimé un relatif consensus sur la nécessité de mobiliser des matériaux nobles, traditionnels, couplés à des matériaux contemporains. Ont été évoquées également les questions des transparences, des ouvertures, et du lien avec les espaces publics.

- **Le troisième atelier** avait pour objectif de formaliser des éléments de programme, en réponse aux besoins évoqués lors du premier atelier, et en intégrant certaines contraintes données lors du deuxième. Afin que les choses soient plus « parlantes », 5 exemples de programme ont été présentés, pouvant s'intégrer dans le lieu. L'objectif de l'atelier était autant de les prioriser de les adapter et de les faire évoluer. Les 5 éléments étaient les suivants :
 - #1_L'épicerie Campillo à Toulouse : café culturel et épicerie locale
 - #2_La micro-crèche intergénérationnelle « Les petits enfants » de La Brède-Cenon
 - #3_Un pôle médical pluridisciplinaire mutualisé, sur le modèle des cabinets ruraux
 - #4_Un « Espace de Vie Sociale », sur le principe des « EVS » agréés par la CAF
 - #5_Un espace culturel et artistique méditerranéen : l'exemple du « Med's » à Marseille

Les participant.e.s se sont exprimés sur chacun de ces « possibles », ont débattu des arguments pour ou contre chaque hypothèse, les ont fait évoluer.

In fine, un consensus s'est dessiné : articuler « espace de vie sociale » et « espace culturel et artistique ». Une réponse programmatique innovante et attractive, répondant aux besoins du territoire a émergé de ces ateliers.

Ce sont ainsi les deux dernières propositions qui ont recueilli les avis les plus favorables. Elles présentent l'avantage de pouvoir être couplées, articulées, pour constituer un ensemble cohérent permettant de rassembler autour de la notion plébiscitée d'intergénéralité. Cet « emboîtement » des deux éléments de programme permettra de se saisir du levier artistique et culturel pour agir sur la question de l'inclusion sociale et le vivre ensemble.

Le besoin de salle polyvalente et polymorphe peut trouver sa place dans les deux activités proposées : on peut imaginer qu'un des niveaux soit en même temps lieu d'exposition, lieu de conférence ou de réunions pour les habitants du quartier, qu'il accueille l'après-midi les personnes âgées qui viendraient y boire un thé ou un café et discuter ou jouer au loto au milieu des œuvres d'art qui y sont exposées. En fin d'après-midi, les écoliers et les collégiens viennent pour l'accompagnement scolaire, et certains des aînés font le choix de rester pour aider la personne qui assure le soutien...

Les autres niveaux pourraient proposer un ensemble de salles de tailles différentes, destinées soit à des pratiques artistiques (un atelier de peinture au dernier étage pour bénéficier de la lumière naturelle), soit à des bureaux pour des permanences, une salle d'initiation au numérique équipée d'ordinateurs,...

Les possibilités d'accès à une cuisine ont été soulevées : en regard de la vocation attendue du lieu, la possibilité de pouvoir organiser des repas partagés constitue une perspective, mais pose la question de l'aménagement soit d'une cuisine, soit d'une possibilité de réchauffage.

Par ailleurs, l'enjeu a été posé par les participants du rapport à l'extérieur, et donc du traitement des espaces publics, avec des attentes très fortes en termes de végétalisation.

5. Objet du présent appel à projet

Le présent appel à projet a pour objectif de retenir un ou plusieurs opérateurs associatifs et/ou économiques en capacité d'assurer l'animation et la gestion du lieu.

Les opérateurs devront présenter un projet répondant au « livret de restitution des ateliers » construit collectivement avec les habitant.e.s, joint en annexe, et retraçant l'ensemble des réflexions.

Il s'agit d'envisager un lieu mixte, ayant une dimension sociale, culturelle et artistique, et numérique : le projet proposé devra ainsi comporter **trois composantes** :

- une composante « **lien social** » : ce lieu propose à la fois des petites salles pour des rendez-vous ou des activités en petit groupe, ainsi qu'une grande salle qui puisse être « polyvalente ». L'enjeu est donc bien de proposer « **un lieu souple et polymorphe, intergénérationnel et de rencontre** ».
- **Un « espace culturel et artistique méditerranéen »**. Il devra être envisagé par les candidats en même temps comme un lieu de « pratiques » artistiques (ateliers, salle de danse ou de théâtre...) mais également un lieu d'exposition, qui permettrait de valoriser les artistes corses et méditerranéen.ne.s. Cet élément de programme

s'articulera avec le projet architectural, en regard de l'enjeu de la lumière, de l'éclairage pour les pratiques artistiques.

Au-delà, l'enjeu est d'en faire un lieu de « rencontre », entre les habitant.e.s et avec les artistes, un lieu de transmission culturelle et sociale.

- **Un « espace dédié à l'accès au numérique et à l'accompagnement vers l'autonomie numérique »**. Il devra être envisagé par les candidats d'intégrer dans leur proposition, un acteur qui assure l'animation et la gestion de l'étage dédié à l'accès au numérique. Cet espace n'a pas vocation à concurrencer les lieux dédiés à l'apprentissage. Il doit pouvoir offrir des temps de présence d'un/e animateur/trice disposé/e à accueillir un public non ou peu autonome sur l'outil pour lui apporter quelques clés nécessaires à son indépendance administrative. Le lieu pourra également recevoir ponctuellement des habitants ou usagers autonomes. Le/s candidat/s devront inclure un opérateur en capacité d'animer cet étage.

La ville de Bastia restera propriétaire du bâtiment construit, et le mettra en gestion auprès du ou des porteurs de projets retenus, à priori via une convention de mise à disposition ou d'un bail locatif.

La ville de Bastia n'envisage pas, à ce stade, de soutenir économiquement le ou les porteurs de projets. Ceux-ci devront donc présenter, dans le cadre de leur proposition, un modèle économique assurant la soutenabilité financière de leur projet. Ils devront présenter les recettes attendues (location de salle pour des événements, activités culturelles ou artistiques, co-working, espace de petite restauration lors d'événements, etc.).

Les porteurs de projets doivent candidater pour l'ensemble de l'équipement.

La ville de Bastia privilégiera les groupements proposant un projet pour l'ensemble de l'équipement, associant si possible un opérateur économique aux acteurs associatifs.

Elle se réserve la possibilité de négocier avec les candidates des ajustements quant à l'équilibre entre les trois axes tels que présentés dans leur réponse, à chaque phase de l'appel à projet.

La Ville de Bastia engagera de son côté un processus d'accompagnement des porteurs de projet tout au long de la mise en place et réalisera le suivi des projets. Ce suivi sera assuré par la Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale au sein des services de la Mairie. Celle-ci sera la référente tout au long de la procédure de l'appel à projet.

Les modalités précises de suivi seront définies ultérieurement mais celles-ci permettront de faire le bilan des activités proposées et leur évolution éventuelle au regard des besoins ou souhaits émergents de la part des usagers.

6. Déroulement de l'appel à projet

L'Appel à projet se déroulera en deux phases :

- une **première phase** pour recueillir les **candidatures** de la part de groupements d'opérateurs et sélectionner les équipes autorisées à proposer une offre pour la deuxième phase.

4 groupements au maximum seront retenus à l'issue de la phase 1 pour la seconde phase.

- **une deuxième phase** au cours de laquelle les groupements sélectionnés devront remettre une **offre détaillée** ; la collectivité engagera librement une négociation avec un ou plusieurs groupements ayant remis une offre. Les groupements sélectionnés pourront également à ce stade prendre attache avec l'architecte maître d'œuvre du projet.

L'équipe lauréate sera retenue sur la base d'un projet social, d'un projet d'animation, d'un projet de gestion et d'un modèle économique, intégrant les recettes attendues et donc la soutenabilité financière du projet, et de garantie quant à l'intensité de l'engagement de l'équipe.

Un tel déroulement favorisera un esprit de dialogue entre le maître d'ouvrage et les opérateurs, qui pourront chacun préciser leurs orientations, leurs objectifs et mettre en valeur la plus-value des projets pour les territoires.

La confidentialité des candidatures est assurée aux porteurs de projet, durant la procédure et après.

Aucune indemnisation n'est prévue pour les candidats.

Calendrier prévisionnel

- lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : 30 juillet 2021
- date limite de dépôt des candidatures AMI : 24 septembre 2021, 12 heures
- jury de sélection des candidatures : 1^{ère} quinzaine d'octobre 2021
- date limite de dépôt des offres finales détaillées : 3 décembre 2021, 12 heures
- sélection du ou des opérateurs : 1^{ère} quinzaine de janvier 2022

Modalités de dépôt et d'échanges

Les candidatures seront à transmettre :

- par voie dématérialisée uniquement sur l'adresse mail suivante :
ami-drucs@bastia.corsica

- **ET** par voie postale ou en main propre à la mairie de Bastia, DRUCS, 1 avenue Pierre Giudicelli 20 410 Bastia Cedex

Entre le lancement de l'appel à projet et la remise des dossiers (phase 1 ou phase 2) des questions pourront être posées à la Ville : elles devront être impérativement être formulées par écrit à l'adresse mail indiquée ci-avant.

7. Conditions de participation

Au stade candidature, les porteurs de projets sont invités à remettre un dossier sous format numérique et format papier comprenant :

- 1) Une « note de compréhension » du contexte et des enjeux (2 pages maximum)
- 2) Une présentation détaillée du porteur de projet, et en cas de groupement, de chacun des opérateurs mobilisés au sein du groupement. Il conviendra de préciser moyens – pour chaque structure – qui seront clairement dédiés à l'équipement du Puntettu. Cette présentation mettra en évidence notamment les ressources humaines affectées à l'équipement. Les expériences dont chacune dispose dans les domaines de l'action sociale, de la culture ou des pratiques artistiques, de l'animation sociale et territoriale ainsi que de l'accès au numérique y seront présentées de manière détaillée.
- 3) Une « note de positionnement » présentant la philosophie générale de l'approche, la stratégie proposée et les premières orientations de projet envisagées en regard des orientations retenues à l'issue du processus de programmation collaborative (4 pages maximum)

En phase offre, les candidats sélectionnés devront présenter leur projet de manière détaillée, sous format numérique et papier également.

Il s'agira pour le porteur de projet de préciser la stratégie mise en place pour répondre aux attentes et les premières actions envisagées sous forme de fiches détaillant le public visé, la fréquentation etc, de décrire les actions imaginées concernant la dimension participative du lieu, d'indiquer la place que peut tenir l'équipement dans le réseau actuel et futur des lieux associatifs actuels, de confirmer son groupement et sa composition précise (ressources humaines et temps passé de chacun clairement identifié) , et d'exposer la viabilité économique du projet global.

Il s'agira aussi d'établir un « prévisionnel programmatique » précisant les plages horaires et jours d'ouverture de l'équipement, la saisonnalité des activités, les événements éventuellement envisagés sur l'année,

NB : Il n'y a pas d'exclusivité : chaque porteur de projet peut le cas échéant candidater seul et / ou dans plusieurs groupement. La ville se réserve le droit d'ajuster le cahier des charges en phase d'offre

Critères d'analyse des candidatures en première phase

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants non hiérarchisés et sans pondération :

- Compréhension des enjeux du site, du contexte, des attentes de la Ville.
- Capacité à proposer un projet en réponse aux besoins et aux attentes formulées – notamment en matière de domaines d'activités proposées - dans le cadre des ateliers préalables.
- Capacité à poursuivre le processus d'implication des habitant.e.s et parties-prenantes dans l'élaboration du projet.
- Références, robustesse et mixité de l'équipe pressentie au regard du contexte et des enjeux du projet.

- Qualité des orientations stratégiques proposées et adéquation avec les besoins identifiés.

Quatre candidats maximum seront retenus à l'issue de cette sélection.

Critères d'analyse des candidatures en seconde phase

Les offres seront examinées au regard des critères ci-dessous et selon la pondération suivante :

- 30 % / Proposition d'un projet en réponse aux besoins et aux attentes formulées dans le cadre des ateliers préalables.
- 15 % Capacité à poursuivre le processus d'implication des habitant.e.s et parties-prenantes dans l'élaboration du projet, puis dans la gestion et l'animation du lieu.
- 15% pertinence et réalisme du prévisionnel programmatique
- 15 % Public visé et fréquentation estimée.
- 15 % Crédibilité du montage juridique et économique du projet proposé.
- 10 % Insertion du projet dans le tissu existant des équipements et possible mise en réseau.

8. Documents annexes

- Livret de restitution des trois ateliers – avril 2019
- Dossier de plans, coupe, façades et insertion 3D du futur équipement – août 2019